

## Fiche synthèse

Conseil de quartier Vieux-Québec  
Cap-Blanc-colline Parlementaire

### 1. CONTEXTE

« Le Moulin à images » a été le spectacle phare des célébrations du 400e anniversaire de la ville de Québec en 2008. Environ 600 000 spectateurs se sont déplacés durant l'été pour voir et revoir cette oeuvre et cette réussite technologique magistrale. La Ville de Québec souhaite permettre à nouveau la tenue de cette activité.

### 2. OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande est à l'effet de permettre la réalisation du spectacle « Le Moulin à images ».

Pour concrétiser et assurer la légalité du projet, il y aurait lieu d'accorder une autorisation personnelle pour une période de 5 ans soit pour les années 2009 à 2013. Cette autorisation personnelle permettra la présentation de l'oeuvre artistique et dramatique intitulée « Le Moulin à images » ainsi qu'une oeuvre provisoirement intitulé « Les aurores boréales » au lieu et selon les conditions prévus à la convention de production et de diffusion conclue avec la Ville de Québec.

Les dispositions qui ne sont pas contenues dans l'entente devront faire l'objet de d'autorisations distinctes (ex : Bureaux des grands événements, etc.).

### 3. DÉCISION ANTÉRIEURE

Le 9 avril 2009, le conseil de Ville autorisait la conclusion du contrat à intervenir entre la Ville de Québec et le "Projet Ex Machina" en vue de la réalisation d'un projet relatif à l'ajout d'un équipement culturel, mieux connu sous le nom de « Le Moulin à images », pour les années 2009 à 2013.

### 4. RECOMMANDATION

Option A : statu quo

Option B : accepter la demande